

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/94

Nombre de délégués
Titulaires en exercice : 35
Titulaires présents : 27
Suppléants votants : 00
Procurations : 06
Votants : 33

Pour : 31
Contre : 00
Abstentions : 02

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme
MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de
M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE
Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M.
CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M.
ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de
Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERNAT Floriane), M.
JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme
CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M.
DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE
Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE
Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme
VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

Objet : Candidature au label « Villes et Villages Etoilés ».

Exposé :

Le Président explique à l'assemblée que 11 communes de la Communauté de Communes sur 15 ont
prévu de candidater ou de renouveler leur candidature au label « Villes et Villages Etoilés », porté
par l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes). Cela
représente plus de 70 % des communes et plus de 80 % de la population du territoire.

Il présente ensuite à l'assemblée l'accompagnement proposé par les services de la communauté de
communes Pays de Nexon Monts de Châlus, aux communes candidates.

Il indique par ailleurs que, conformément au règlement de « Villes et Villages Etoilés », le territoire de la
Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus peut candidater pour une distinction de
« Territoire de Villes et Villages Etoilés », afin de valoriser collectivement les efforts réalisés. Il rappelle
que les inscriptions seront closes le 31 décembre 2024 et que les frais de dossier pour la candidature de la
communauté de communes sont de 400 €.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 abstentions et 31 voix pour :

- **Décide** de présenter la candidature de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de
Châlus au label « Territoire de Villes et Villages étoilés ».
- **Dit** que la somme de 400 € qui correspond aux frais liés à cette candidature, est prévue au budget
principal 2024.
- **Autorise** Monsieur le Président à réaliser les écritures comptables qui en découlent.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président
Emmanuel DEXET

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20241217-D2024-94-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

